

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Irais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

24 présents + 3 pouvoirs (27 votes) :

QUORUM : 15

Date de la convocation : mercredi 24 juin 2026

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Régine CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Didier DUPIC, Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Wilfried MICHAUD, Frédéric PARTHENAY,
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Christophe AUGYROND, Anne-Marie POUPIN, Line ROGER
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Nathalie BESSERON, Pascal BIRONNEAU, Jean-Marie BOUCHET, Jean-Yanne MARTINEAU

Pouvoirs (3) :

- ✓ Charlotte VARLET a donné pouvoir à Didier DUPIC
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Régine CHABAUTY
- ✓ Pascal PRIMAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Absent(s)/Excusé(s) : Eric BILLEAU, Viviane CHABAUTY, Pascal PRIMAULT, Pascal ROCHARD, Charlotte VARLET

Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance

FINANCES

Subventions aux associations

Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Vu la délibération D2014-183 relative à la convention pour le versement de subventions à l'école de musique

Vu l'avis d'échéance 2026 pour la répartition des fluides émis par « Un toit en Gâtine »

Vu la demande de subvention 2026 de l'ADIL 79

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'attribuer les subventions suivantes :

➤

Nom du demandeur	Subventions versées en 2025	Montant attribué
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
Ecole de musique	15 260,90 € (324,70€ x 47 élèves)	• Pour 2026 : 13 754,01 € (371, 73€ x 37 élèves) • Revalorisation non appliquée depuis 2023 (subvention exceptionnelle) : - 2023 : 1 203,84 € (44 élèves) - 2024 : 1 400,35 € (35 élèves) - 2025 : 2 083,04 € (47 élèves) 4 687,23 €
Un toit en gâtine (Répartition consommation fluides)	3 325,60 €	3 359,47 €
ADIL 79	756,36 €	756,36 €

- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le secrétaire,
Pascal BIRONNEAU

Le Président,
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260703-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2026

Publication le : 03-07-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48